

Ecole élémentaire Coteaux du Suzon
Compte-rendu du Conseil d'école du vendredi 10 février 2017

Présents :

Parents élus : Mme Guéritee, Mme Griolet-Coutet, Mme Rosier, Mme Dos Santos Ferreira, Mme François, Mme Jullé, Mme Labbé-Busenhard, M. Girard, M. André.

Enseignants : Mme Aubertin, Mme Iturralde, Mme Delmaire-Sizes, Mme Terrussot, Mme Renaud-Fressy, Mme Poillot, M. Blanchet, M. Mandrillon, M. Mathey.

Représentante de la Mairie : Mme Blaya, conseillère municipale.

DDEN : M. Rabuteau.

Animateur du centre de loisirs périscolaires : Mme Cousot.

Absents excusés : M. Paillaugue, Mme Colin, Mme Vuillermot.

Ouverture de la séance à 17 h 30.

M. Mathey souhaite la bienvenue à Madame Blaya, conseillère municipale, qui prend la succession de M. Pian appelé à de nouvelles fonctions, chaque membre du conseil d'école se présente.

Carte scolaire : fermeture d'une classe

Nous aurons en juillet un départ de 45 CM2 et une arrivée en septembre de 34 CP (maternelle Coteaux du Suzon) soit un différentiel de 11 élèves.

Les effectifs de l'école passeront donc à **173 élèves**.

Donc avec ces effectifs la moyenne d'élèves par classe serait de 21,6 élèves pour 8 classes et de 24,7 pour 7 classes.

Pour mémoire le seuil d'étude pour fermeture était de 26 élèves en 2016.

Lors de la réunion du Comité Technique Départemental du 4 janvier 2017, la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale **n'a pas pérennisé** le moyen provisoire (poste de Mme Paciorkowski et Mme Poillot) attribué à notre école en juin 2016.

En conséquence, **nous perdons une classe pour la rentrée 2017** et passerons donc à **7 classes**.

Inscriptions pour l'année scolaire 2017/2018

--> Prévisions par niveaux à partir des effectifs 2016-2017

34CP – 32CE1 – 37CE2 – 33CM1 – 37CM2 soit 173 élèves

Les inscriptions des nouveaux CP se feront du **2 au 26 mai 2017**.

- dossiers d'inscription à retirer au préalable à l'école courant avril.

- demandes de dérogations : les dossiers seront à retirer à l'école ou à la mairie 11 rue de l'hôpital ou sur internet (mydijon.fr), à compléter, à faire signer par le directeur puis à envoyer à la mairie de Dijon avant fin mai.

- décisions de la Commission de dérogations seront connues après la mi-juin.

--> Les élèves inscrits en maternelle à l'école Coteaux du Suzon sous dérogation devront refaire une demande de dérogation pour l'élémentaire.

→ Une communication sera faite aux parents des élèves de grande section par l'intermédiaire du cahier de liaison (début avril).

Nouveaux rythmes éducatifs : point d'étape janvier 2017

Message de Madame Greusard, directrice académique.

« En 2015, un premier point d'étape concernant la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs a été réalisé dans le département de la Côte d'Or. 90% des écoles et de nombreuses collectivités ont participé à cette enquête. Les résultats ont été publiés sur le site de la DSDEN 21 : ils ont été pris en compte dans le cadre de formations d'enseignants ou de productions de ressources départementales.

Je souhaite aujourd'hui qu'un nouveau point d'étape soit réalisé. C'est pourquoi il est proposé aux collectivités, aux enseignants et aux représentants des parents d'élèves de compléter en ligne des questionnaires dont les contenus ont évolué depuis le premier point d'étape. Ils ont été définis par la DSDEN, la CAF et la DDDCS. »

L'équipe enseignante a complété le questionnaire "enseignants" lors d'un conseil de maitres. Puis à l'issue du conseil d'école, les parents élus ont complété le questionnaire leur étant destiné.

Le Projet d'école

Les nouveaux programmes de l'école élémentaire sont entrés en vigueur à la rentrée 2016. Il a donc été nécessaire d'élaborer un nouveau projet d'école pour les 3 années à venir.

Rappel des axes de notre précédent projet d'école :

→ Maîtrise de la langue :

- améliorer la lecture à haute voix et améliorer la compréhension des textes lus.

→ Principaux éléments de mathématiques :

- améliorer la compréhension des énoncés de problèmes et améliorer l'organisation et la gestion des données.

→ Autonomie et responsabilité :

- améliorer la compréhension des consignes et se comporter en citoyen respectueux d'autrui.

Priorités du projet d'école 2016-2019 :

Suite à la synthèse du bilan du précédent projet d'école, nous avons écrit le nouveau projet d'école autour de 3 priorités :

- Élaboration du parcours citoyen dans le cadre de la grande mobilisation pour les valeurs de la République.

- Écrire pour communiquer : "du geste aux textes".

- S'impliquer dans un projet artistique et culturel à travers une œuvre commune (fresque).

Ce projet d'école a été présenté et validé par le conseil d'école.

Fête de carnaval du 17/02/2017

Cette année, la météo ne nous a pas fait défaut et nous avons donc pu maintenir le carnaval à la date prévue du 17 février (vendredi des vacances d'hiver).

L'équipe enseignante remercie l'implication des parents qui ont bien voulu s'investir pour le bon déroulement de cette fête (préparatifs, prêt matériel, tenue des stands, confection de gâteaux ...).

Fête de l'école

ATTENTION : Nous sommes de nouveau obligés de changer la date de la fête de l'école prévue le 16 juin en raison des élections législatives car l'école est bureau de vote.

La fête de l'école aura donc lieu **le mardi 4 juillet 2017.**

Cette année, nous avons choisi de ne pas reconduire l'organisation d'un spectacle de 16h à 17h comme ces dernières années. En effet le gymnase ne permet pas le déroulement du spectacle dans de bonnes conditions à cette période de l'année.

Nous réfléchissons à l'activité qui sera proposée aux enfants sur ce créneau horaire avant le début de la fête.

> 16 h 05 à 16 h 50 : Activité à prévoir

> 16 h 50 à 19 h 00 : Jeux dans la cour de récréation, vente de boissons, de pâtisseries, et de hot-dog au profit de l'Association Coopérative Scolaire.

> 19 h 00 : Fin des festivités, rangement et nettoyage de la cour.

Une réunion de préparation aura lieu le jeudi 18 mai à 17h30.

Les travaux d'entretien et d'équipement de l'école

- Les tracés au sol dans le gymnase : M. Charlot du service architecture et bâtiments et Mme Berger du service éducation de la mairie de Dijon sont venus vérifier la compatibilité du sol avec la technique de traçage proposée par un prestataire spécialisé. Le revêtement du gymnase est donc adapté pour le traçage. --> Les tracés seront réalisés par une société spécialisée dans le traçage des gymnases. Les travaux sont planifiés aux vacances de Pâques ou d'été en fonction des disponibilités de la société.

- Problème d'odeur dans la cour de récréation

→ travaux non planifiés à ce jour, le service architecture et bâtiments doit définir les travaux à réaliser et les chiffrer avant décision. --> suite au passage dans l'école de M. Charlot et Mme Berger, il a été décidé qu'un curage des canalisations et des regards 2 fois par an permettrait d'atténuer les odeurs passagères.

- Matériel informatique : les ordinateurs de la salle informatique deviennent vieillissants et tombent souvent en panne --> changement de prestataires pour l'entretien, il s'agit maintenant de la société "Distromatic".

Les questions suivantes ont été posées à Madame Blaya représentante de la mairie :

- Quels sont les résultats des expérimentations faites avec les divers matériels ?

- La mairie prévoit-elle un remplacement de ces PC dans un avenir proche ?

D'autre part, si la fermeture d'une classe est effective, le nombre d'élèves par classe sera supérieur à 24, il manquera donc des postes de travail.

Le fonctionnement du centre de loisirs périscolaires (en particulier pendant le temps d'accueil périscolaire) et du restaurant scolaire

Mme Estelle Cousot est arrivée le 1^{er} décembre 2016 comme DAP (Directrice Adjointe Périscolaire) suite au départ de Mme Astrid Becourt.

Les différentes activités sont toujours proposées et présentées aux enfants afin qu'ils puissent choisir. Certaines activités nécessitent de s'inscrire, car les places sont limitées.

- Différents projets sont en plus proposés (en fonction des animateurs) : théâtre, activités manuelles diverses, dodgeball en rencontres, lecture aux élèves de maternelle, calligraphie arabe et origami.

- Des activités sont assurées par des intervenants extérieurs : étude encadrée, accompagnement à la scolarité, hip hop (TAP), ping pong (périscolaire), arts plastiques (TAP).

Les effectifs en moyenne : 40 enfants au périscolaire le matin (3 ou 4 animateurs)

145 enfants au périscolaire le midi (8 animateurs)

115 enfants au TAP (8 animateurs)

entre 55 et 75 enfants au périscolaire le soir (5 animateurs)

Les horaires du soir : 16h05 à 16h50 → TAP , le périscolaire commence à 16h50 et se termine à 19h00.

Voyages scolaires

- Classe de CP Mme Renaud-Fressy : sortie non définie à ce jour.
- Classe de CP/CE1 Mme Aubertin : sortie non définie à ce jour.
- Classe CE1 Mme Delmaire-Sizes : sortie non définie à ce jour.
- Classe CE2/CM1 Mmes Paciorkowski et Poillot : sortie non définie à ce jour.
- Classes CE2 Mmes Terrusot et Iturralde et CM2 M. Blanchet : classe découverte à Tence (43) → du lundi 26 au vendredi 30 juin 2017.
- Classes CM1 M. Mathey et CM2 M. Mandrillon : classe voile à Arc sur Tille (21) lundi 22, mardi 23 mai, mercredi 24 mai 2017.

Questions diverses

- Suite à un « petit accident » survenu à son enfant, un parent d'élève soulève la question de savoir quelle est la responsabilité de l'école en cas d'accident ou de chute d'un enfant dans la cour de l'école (quelles sont les modalités de prise en charge de l'enfant ? Quelles sont les consignes données à l'équipe pédagogique ? L'enfant doit-il être évacué en priorité par les services d'urgence ?).

→ Réponse du conseil d'école :

Sur le temps scolaire, les enseignants sont responsables de leurs élèves.

Lorsqu'il y a un incident ou accident avec blessures physiques, l'enseignant de surveillance évalue la gravité de la blessure et intervient en conséquence.

Les possibilités de soin autorisées à l'école sont les suivantes :

- utilisation d'eau pour nettoyage de la plaie avec gazes
- utilisation d'un désinfectant
- utilisation de pansements ou bandages
- poche de glace en application sur la partie blessée

Pour les blessures beaucoup plus importantes, nous appelons les secours (15). La gravité de la blessure avec la nécessité d'appeler les secours reste à l'appréciation des enseignants en fonction des éléments dont ils disposent dans l'instant, sachant que nous ne prenons aucun risque de mettre en danger l'enfant.

- Répartition plus équilibrée de l'espace dans la cour de récréation entre les jeux des garçons et ceux des filles. En effet, les jeux de ballons semblent « monopoliser » une grande partie du lieu au détriment des jeux de filles. Est-ce envisageable d'améliorer la situation ?

→ Réponse du conseil d'école :

Après observation des jeux de cour, l'espace occupé par les jeux de ballons reste cohérent par rapport au nombre d'élèves sur cette activité et l'espace disponible pour les autres activités. D'autre part nous attirons l'attention sur le fait que l'activité jeu de ballon est pratiquée également par des filles.

Bien entendu nous restons vigilants sur le fait que les espaces de jeux soient répartis équitablement en fonction des différentes activités de jeux.

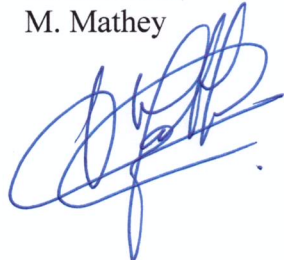
Les dates à retenir

Le prochain conseil d'école : **vendredi 23 juin 2017.**

La fête de l'école : **mardi 4 juillet 2017** (Attention : changement de date).

La séance est levée à 19h40.

Le directeur,
M. Mathey



L'enseignante,
Mme Delmaire-Sizes



La secrétaire de séance et
parent d'élève,
Mme Guéritée

